Image not found or type unknown

Passage de réseaux sur terrain d'autrui

Par **Nianing**, le **29/07/2024** à **10:11**

Bonjour

Une maison peut-elle être vendue sachant que les propriétaires ont l'obligation, par décision de justice et sous astreinte, de repérer les réseaux passant sous mon terrain, et peut-être sous ma maison ?

Merci de votre réponse.

Par **Marck.ESP**, le **29/07/2024** à **11:09**

BIENVENUE sur LegaVox

Vu qu'il y a décision de justice, il y a obligation d'information, vous pourriez faire intervenir votre avocat ou un huissier pour faire signifier au vendeur, son devoir d'informer l'acheteur de la contrainte judiciaire en cours.

Par **beatles**, le **30/07/2024** à **11:10**

Bonjour,

Seul un juge peut obliger.

En revanche rien de vous empêche d'informer personnellement l'acquéreur et/ou l'agence mandatée, du jugement sur l'astreinte de repérer les réseaux passant sous votre terrain et peut-être sous votre maison.

Au cas où le futur acquéreur peut demander au greffe du tribunal judiciaire une copie du jugement.

Cdt.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés